

sonnel. Aujourd'hui, moins de la moitié de ces pays continuent à produire des mines et la plupart ont accepté de ne pas exporter les mines qu'ils produisent. Même les pays qui n'ont pas signé la Convention d'Ottawa (comme la Russie, la Chine et les États-Unis) ont établi un moratoire sur l'exportation de certains ou de tous les types de mines. Il s'agit de la preuve la plus concluante qu'une norme a été établie et qu'elle incite tous les États à réduire leurs activités ayant trait aux mines.

Moins de 10 pays producteurs de mines n'appuient aucun moratoire ni aucune interdiction de fait visant l'exportation des mines antipersonnel.

AUGMENTER LES RESSOURCES AFFECTÉES À L'ACTION CONTRE LES MINES

Plus de donateurs que jamais participent à l'action contre les mines. Ils collaborent dans le cadre de projets conjoints et par l'intermédiaire d'institutions multilatérales. De plus, la coordination est devenue une priorité. Le Canada et la Norvège ont établi des projets conjoints en Jordanie, en Bosnie et au Nicaragua. En 1998 uniquement, une somme de 126 millions de dollars a été affectée à des projets d'action contre les mines grâce au Fonds volontaire d'assistance aux programmes de déminage de l'ONU. D'autres donateurs importants contribuent bilatéralement à cette action, notamment l'Union européenne et les États-Unis. En outre, le Princess Diana Fund, le Turner Fund et le Slovenian Trust Fund, entre autres, offrent la possibilité d'augmenter les contributions en fournissant des fonds de contrepartie. Même les pays qui ne sont pas des donateurs habituels, comme le Vietnam et la Chine, soutiennent l'action contre les mines en mettant à disposition du personnel, du matériel et des installations. Parallèlement, les institutions financières internationales de même que certains organismes régionaux appuient l'action contre les mines avec des ressources accrues, créant ainsi un réseau solide de donateurs à l'échelle mondiale.

Le système des Nations Unies a modifié son approche de l'action contre les mines. Avant la signature de la Convention, cette action relevait de diverses agences des Nations Unies et même de différents services au sein du Secrétariat. Aujourd'hui, le Service de l'action antimines assure la coordination au sein du système des Nations Unies, ce qui accroît la transparence et le partage de l'information avec les donateurs, les collectivités touchées par les mines et les ONG.

Lorsque le Fonds volontaire d'assistance aux programmes de déminage de l'ONU a été créé en 1994, seulement quelques pays étaient donateurs. Depuis, 37 pays ont fourni une contribution.

L'ONU n'a pas été la seule organisation à reconnaître l'importance de la coordination : les donateurs se sont regroupés autour du Groupe de soutien de l'action antimines à New York, les ONG ont créé des organismes comme Landmine Monitor pour contrôler le respect de la Convention, notamment grâce à la publication à grande échelle d'un rapport annuel, et le Groupe de contact sur les relevés pour assurer une gestion claire et uniforme des relevés de niveau 1. Les centres de déminage travaillent sur le terrain pour coordonner les démineurs civils, commerciaux et militaires, et les gouvernements nationaux collaborent avec différents acteurs à l'échelle locale et internationale pour mettre en œuvre le plus efficacement possible les stratégies nationales d'action antimines.